

Restauration Scolaire : Interne - Demi-pensionnaire et Externe

Le mode de calcul des factures d'internat et de demi-pension ont changé radicalement depuis l'année dernière. La région Nouvelle Aquitaine a mis en place une facturation solidaire en fonction du quotient familial.

1 – SAISIE SERENA OBLIGATOIRE pour les internes et demi-pensionnaires (voir procédure SERENA – Guide utilisateur joint)

- Les parents déjà inscrits en 2025-2026 conservent leur compte SERENA (identifiant et mot de passe) et doivent refaire une saisie pour 2026-2027.
- Pour les autres, le responsable financier de chaque famille devra créer un compte sur le site internet «SERENA» de la région afin de déterminer le quotient familial servant au calcul de la facture. Vous devez vous munir au préalable d'une adresse électronique valide et de votre avis d'imposition 2026 (sur vos revenus 2025).

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Cette déclaration devra se faire impérativement avant le 27 septembre 2026 pour tous les internes et demi-pensionnaires. Toute famille ne faisant pas cette déclaration dans les délais **se verra d'office placée au tarif maximum sans possibilité pour le lycée Despiau de faire des modifications ou de corrections éventuelles.**

2 - En remplissant le document qui suit, il est impératif que vous indiquiez le régime de restauration choisi en fonction de l'emploi du temps de votre enfant et en le renvoyant par mail à sophie.marmillod@ac-bordeaux.fr ou à remettre au service gestion auprès de Mme MARMILLOD, au plus tard le lundi 21 septembre 2026 – choix possible :

- EXTERNE (A)
- Forfait INTERNE (B)
- Forfait Demi-pensionnaire 5 jours ©
- Forfait Demi-pensionnaire 4 jours (choix des jours de repas libre mais fixe pour l'année scolaire) – (D)
- Forfait Demi-pensionnaire 3 jours (choix des jours de repas libre mais fixe pour l'année scolaire) – (E)

Les EXTERNES peuvent déjeuner en payant d'avance 5.60 € par repas via l'application « MY TURBO SELF » de votre enfant. Acheter les repas par 10 si votre enfant déjeune de manière aléatoire.

Pour les forfaits, tout repas pris en dehors des jours indiqués sur « le coupon retour » sera facturé en plus du forfait au prix du repas Externe à 5.60 € – Payable via l'application « MY TURBO SELF »

Pas de modification possible de régime après le 28.09.26. L'inscription au régime choisi sur cet imprimé vaut inscription pour l'année scolaire. Aucun changement ne sera accepté.

- Les factures sont transmises au responsable financier par mail uniquement, en milieu de trimestre.
- Le paiement se fait à réception de la facture, durant le trimestre en cours.
- Le paiement se fait en priorité via EDUCONNECT, par virement ou espèces.
- **Il n'y a pas de prélèvement automatique émanant du Lycée Despiau.**
- Les remises de droit sont faites automatiquement dans le cas de : VOYAGES/SORTIES – STAGE – FERMETURE du SERVICE de RESTAURATION, exclusion temporaire - **Toute autre remise doit faire l'objet d'une demande de la famille auprès du sevice gestion** (absence pour maladie/hospitalisation...). Fournir les pièces justificatives nécessaires par écrit ou par mail : sophie.marmillod@ac-bordeaux.fr

A RETOURNER AU SERVICE GESTION – Mme MARMILLOD
AU PLUS TARD LE 21 SEPTEMBRE 2026 (POUR TOUS LES RÉGIMES)

AUCUN CHANGEMENT DE RÉGIME NE SERA ACCEPTÉ DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE

NOM de l'ELEVE : **Prénom de l'ELEVE**..... **CLASSE**

Pour que mon enfant puisse déjeuner au lycée Despiau, il doit :

1. Créer son compte sur l'application « MY TURBO SELF », exclusivement pour les nouveaux élèves - sur le Smartphone de l'élève
2. Déterminer son coefficient familial via le site de la Région Nouvelle Aquitaine : (Voir procédure SERENA – Guide utilisateur joint)
3. **Avoir retourné ce document complété et signé**

DANS TOUS LES CAS INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LE SITE DE LA REGION - SERENA

 Cocher votre choix	Votre cas	Régime	Votre prix en fonction de votre Quotient Familial sur SERENA
A	Mon enfant ne déjeunera pas ou déjeunera occasionnellement (1 à 2 fois par semaine – Jours libres) ATTENTION : DEJEUNER AINSI DEVIENT VITE PLUS CHER QUE VOTRE FORFAIT !!!	EXTERNE	5.60 € par repas à payer en avance sur l'application «MY TURBO SELF » - 10 repas minimum
B	Mon enfant déjeune, dine et dort au lycée durant la semaine	INTERNE	De 1 168.65 € à 2 176.65 € par an (2 176.65 € en cas de non déclaration sur SERENA)
C	Mon enfant déjeune 5 jours par semaine, du lundi au vendredi.	DP5	De 400.20 € à 957 € par an (957 € en cas de non déclaration sur SERENA)
D	Mon enfant déjeune 4 jours par semaine - <u>Choix des jours possible, fixe pour l'année scolaire</u> <u>Cocher 4 jours ci-dessous :</u> • ☐ Lundi • ☐ Mardi • ☐ Mercredi • ☐ Jeudi • ☐ Vendredi	DP4	De 324.30 € à 775.50 € par an (775.50 € en cas de non déclaration sur SERENA) Si repas un autre jour que ceux prévus – facture de 5.60 € par repas (voir A)
E	Mon enfant déjeune 3 jours par semaine - <u>Choix des jours possible, fixe pour l'année scolaire</u> <u>Cocher 3 jours ci-dessous :</u> • ☐ Lundi • ☐ Mardi • ☐ Mercredi • ☐ Jeudi • ☐ Vendredi	DP3	De 248.40 € à 594 € par an (594 € en cas de non déclaration sur SERENA) Si repas un autre jour que ceux prévus – facture de 5.60 € par repas (voir A)

Date : Le/...../.....

Signature du parent responsable financier :